

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL188

présenté par
M. Belot, rapporteur

ARTICLE 41

À l'alinéa 17, substituer aux mots :

« conformément aux dispositions »

les mots :

« au sens ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.